



## **Conseil d'administration**

**Objet :** Procès-verbal  
**Date :** Séance extraordinaire du 30 novembre 2022  
**Heure :** 16 h (17 h aux Îles-de-la-Madeleine)  
**Lieu :** Vidéoconférence (Zoom)

---

### **PRÉSENCES**

- M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau Directrice générale et secrétaire générale
- M. Antonio J. Blouin Groupe socio-économique et président
- M. Paul-André Bourque-Éloquin Entreprise
- M. Jean-Philippe Chartrand Groupe socio-économique
- M. Guillaume Chassé Enseignant, campus de Gaspé
- M<sup>me</sup> France Côté Parent
- M. Jean Gagné Directeur des études
- M<sup>me</sup> Josée Laflamme Groupe socio-économique
- M<sup>me</sup> Nancy Vigneau Enseignante, campus des Îles-de-la-Madeleine

### **ABSENCES**

- M. Malek Arab Groupe socio-économique
- M. Jean-Michel Côté Titulaire de DEC, programme technique
- M<sup>me</sup> Claudia Delaney Entreprise
- M<sup>me</sup> Marie-Lyne Larrivée Professionnelle
- M<sup>me</sup> Junlian Leblanc Titulaire de DEC, préuniversitaire
- M<sup>me</sup> Josianne Pelosse Groupe socio-économique



### **POSTES VACANTS**

- Représentante ou représentant du personnel de soutien (1)
- Représentantes ou représentants des étudiantes et étudiants (1)
- Représentantes ou représentants des parents d'étudiants (1)

### **ASSISTENT À LA RÉUNION**

- M. Charles Flageole                      Personnel-cadre observateur
- M<sup>me</sup> Sarah Savage                      Secrétaire de réunion

### **PERSONNE INVITÉE**

- M. Éric Couillard                      Directeur des ressources humaines



## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences et atteinte du quorum ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;

### **DÉCISION**

4. Suivi des postes au conseil d'administration ;
5. Approbation de la nomination à la direction des études ;

### **INFORMATION**

6. Admissions au campus de Montréal ;
7. Levée de la séance.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 16 h 01 et souhaite la bienvenue aux membres.

## 2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET ATTEINTE DU QUORUM

La secrétaire générale procède à la vérification des présences et confirme l'atteinte du quorum.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire de réunion procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Nancy Vigneau, appuyée par M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 novembre 2022 en tenant compte des modifications apportées.

Résolution CA-2223-39

## 4. SUIVI DES POSTES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président présente le suivi des postes à pouvoir au conseil d'administration :

### Représentants de parents d'étudiants

Au terme du processus de recrutement pour les deux postes pour représenter les parents au conseil, une personne a répondu à l'appel. Il s'agit de M<sup>me</sup> Nathalie Leblanc qui est le parent d'un étudiant au campus de Carleton-sur-Mer. La deuxième personne identifiée a finalement décliné. En attente de combler celui-ci, avec l'accord de M<sup>me</sup> France Côté, son mandat sera prolongé jusqu'à ce qu'une personne soit identifiée pour la remplacer.

Sur une proposition de M. Guillaume Chassé, appuyée par M. Jean Gagné, il est résolu :

De nommer M<sup>me</sup> Nathalie Leblanc, membre du conseil d'administration, comme représentant des parents, à compter du 30 novembre 2022 pour un mandat de deux ans.

Résolution CA-2223-40

## 5. APPROBATION DE LA NOMINATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES

Le directeur des ressources humaines, M. Éric Couillard, présente ce point.

Le président propose de traiter ce point à huis clos.

Sur une proposition de M<sup>me</sup> France Côté, appuyée par M. Jean-Philippe Chartrand, il est résolu :

D'ouvrir le huis clos à 16 h 07 pour le traitement de ce point.

Résolution CA-2223-41

Le président propose d'autoriser les personnes observatrices à être présentes pendant le huis clos.

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, appuyée par M. Guillaume Chassé, il est résolu :

D'autoriser que M<sup>me</sup> Sarah Savage et M. Charles Flageole restent présents pour le traitement de ce point.

Résolution CA-2223-42

Les membres prennent connaissance du parcours professionnel de la personne proposée pour ce poste. Ils conviennent de procéder à la nomination après la levée du huis clos.

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Yolaine Arseneau, il est résolu à l'unanimité :

De lever le huis clos à 16 h 21.

Résolution CA-2223-43

**Considérant** le processus d'embauche qui s'est tenu pour pourvoir le poste à la Direction des études et la recommandation favorable du comité de sélection ;

Sur une proposition de M<sup>me</sup> Josée Laflamme, appuyée par M<sup>me</sup> France Côté, il est résolu :

De nommer M. Serge Rochon titulaire du poste de Directeur des études à compter du 23 janvier 2023 pour un mandat de cinq ans.

Résolution CA-2223-44

## 6. CAMPUS DE MONTRÉAL

Informations données séance tenante par la directrice générale.

Ce point de suivi fait référence à la résolution CA-2223-36 adoptée à la dernière séance du conseil d'administration le 14 novembre 2022.

Avant la dernière séance, une communication reçue du ministère avait été partagée avec les membres. Cette communication rapportait une décision à venir par rapport à l'émission de permis de travail postdiplôme réservée aux programmes subventionnés. Cette communication remettait en question l'admission d'étudiants au campus de Montréal.

Depuis la dernière séance du conseil, de nouvelles informations sont disponibles. En fait, dans la dernière semaine, nous avons obtenu des confirmations, de la part du ministère, qui nous indique que les programmes autofinancés pourront également permettre l'accès aux permis de travail postdiplôme, pourvu que le programme soit offert par un collège public.

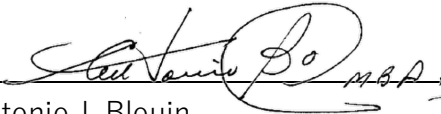
Malgré ces nouvelles informations, nous étions toujours frileux d'ouvrir des programmes de plus d'un an. Notre partenaire, Matrix, est très confiant et souhaite que nous débutions trois programmes en janvier prochain. Deux des programmes ciblés sont d'une durée de deux ans. Cela nous amène à la fin de 2024, début de 2025. Afin d'affirmer la confiance qu'ils ont dans l'admission d'étudiants pour ces programmes, Matrix s'engage, sur la base de notre entente financière signée en 2019, à assumer le déficit engendré pour le Cégep de la Gaspésie et des Îles. Cela pourrait tout de même créer une perte pour l'année 2022-2023, moindre que celle anticipée, et nous pourrions atteindre l'équilibre en 2023-2024. Dans ces circonstances, le Cégep aurait avantage à admettre des étudiants pour des programmes de plus d'un an.


Comme nous n'avions pas prévu de traiter ce point à l'ordre du jour, aucune décision ne sera prise aujourd'hui. Avec l'accord des membres du conseil, nous proposerons une résolution par vote électronique dans les prochains jours.

## 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Paul-André Bourque-Éloquin, appuyée par M. Guillaume Chassé, le président lève la séance après épuisement de l'ordre du jour à 16 h 39.

## SIGNATURES

  
Antonio J. Blouin  
Président

  
Yoaine Arseneau  
Secrétaire générale